

Règlements de la patinoire réfrigérée BLEU BLANC BOUGE

Horaire et réservation :

1. L'horaire doit être respecté. Il est disponible en ligne sur montreal.ca.
2. Les réservations de la part des écoles et des organismes sont prioritaires en tout temps.
3. L'entretien de la patinoire est effectué périodiquement selon l'état de la glace et les conditions climatiques.
4. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps, et ce, sans préavis.

Il est obligatoire de :

1. Respecter les consignes du responsable.
2. Attendre l'autorisation du responsable avant de s'engager sur la patinoire.
3. Quitter la patinoire immédiatement au signal du responsable ou de l'opérateur de la surfaceuse.

Il est fortement recommandé :

1. Que les enfants de 7 ans et moins soient accompagnés d'un adulte.
2. De se relever le plus rapidement possible après une chute.

Il est strictement interdit :

1. De porter des bottes ou des souliers sur la patinoire.
2. D'utiliser des objets sur la patinoire (poussette, traîneau, accessoire de jeu, balle, ballon, etc.).
3. D'utiliser un autre type de support stabilisateur que ceux disponibles lors des périodes de patinage libre.
4. D'amener un animal de compagnie sur la patinoire.
5. De boire, de manger ou de fumer dans l'enceinte de la patinoire.
6. De s'asseoir sur le bord de la bande ou sur la patinoire.
7. De s'attrouper ou de flâner dans l'enceinte de la patinoire.
8. De patiner avec quelqu'un sur le dos, sur les épaules ou dans les bras.
9. D'exécuter des figures de patinage artistique.
10. De patiner avec cellulaire, écouteurs, appareil photo ou autres.
11. De se tirer, se bousculer, faire des courses de vitesse, freiner brusquement, lancer des boules de neige et jeter des objets sur la patinoire.

Règlements additionnels spécifiques au patinage libre

Il est obligatoire :

1. De patiner en rotation dans le sens indiqué par le responsable.

Il est fortement recommandé :

1. Que tous les patineurs portent un casque.

Il est strictement interdit :

1. De patiner en sens contraire ou à reculons.
2. D'utiliser des accessoires de hockey ou de tout autre sport de glace (bâton, rondelle, anneau de ringuette, etc.).
3. De pratiquer le patinage artistique, le patinage de vitesse, le hockey, la ringuette, le ballon-balai et le curling.

Capacité maximale de la patinoire : 120 personnes

Règlements additionnels spécifiques au hockey libre

Il est obligatoire :

1. De conserver la rondelle sur la surface glacée en tout temps.

Il est fortement recommandé :

1. De porter un casque avec protecteur facial complet.
2. De porter un protège-cou et des gants de hockey.

Il est strictement interdit :

1. D'effectuer des mises en échec.

Capacité maximale de la patinoire : 50 personnes

Toute personne ne respectant pas ces règlements sera expulsée de la patinoire.

Les responsables de la patinoire BLEU BLANC BOUGE se réservent le droit de sanctionner et d'expulser toute personne qui enfreint une ou plusieurs des présentes consignes, nuit au bon fonctionnement de la programmation ou affecte la sécurité des autres. Des consignes additionnelles pourront être appliquées dans toute situation d'atteinte à la sécurité, à l'hygiène ou au civisme.

Cette patinoire est un lieu rassembleur d'animations, de rencontres et d'activités physiques. Elle permet à tous et à toutes, et surtout aux enfants et familles, de profiter d'une installation sportive de haute qualité, en plus de découvrir les avantages d'un mode de vie sain et actif.